

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf juillet.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : le 22 juillet 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 11

Procurations :

M. Alan DUVAL donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING

Mme Jessica GATTE donne pouvoir à Mme Audrey MEUNIER

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Audrey MEUNIER, M. Thomas REVET, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : 2

Secrétaire de séance : Mme Audrey MEUNIER

OBJET : RETRAIT DE LA COMMUNE DE CUSSAC DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DU SUD OUEST 87

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse (SIMD) du Sud-Ouest 87.

Considérant que le Comité Syndical du SIMD du Sud Ouest 87 lors de sa séance du 02 juillet 2025 a émis un avis favorable quant au retrait de la Commune de Cussac du SIMD du Sud-Ouest 87 Délibération N°09/2025

Considérant que cette décision implique une modification de ses statuts,

C'est pourquoi, conformément à l'article L.5211-18 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Commune, au sein de son assemblée délibérante, doit se prononcer sur le retrait de la commune de Cussac du SIMD Sud Ouest 87 par l'adoption d'une délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'émettre un avis favorable quant au retrait de la Commune de Cussac du SIMD du Sud-Ouest 87.

Fait à Saint-Auvent, le 29 juillet 2025

Bruno GRANCOING

Maire,

Certifié exécutoire, compte tenu :

De l'envoi en Préfecture le : 31/07/2025

De la publication le : 31/07/2025


